



qu'une restriction de charge peut être prévue pour un assemblage résistant au feu d'ULC si l'essai de résistance au feu est effectué sous une charge d'essai superposée moins importante que la charge prévue complète, déterminée selon les principes de calcul aux états limites.

Normalement, pendant un essai de résistance au feu, la charge d'essai superposée est plus importante pour un assemblage évalué selon les principes de calcul aux états limites que pour un assemblage évalué selon les principes de calcul des contraintes admissibles.

Le présent bulletin d'information vise à préciser qu'un assemblage soumis à un essai de résistance au feu sous une charge prévue complète plus importante, déterminée selon les principes de calcul aux états limites, présentera une période de résistance au feu inférieure à celle d'un même assemblage soumis à un essai de résistance au feu sous une charge prévue complète moindre, déterminée selon les principes de calcul des contraintes admissibles. Par conséquent, les degrés de résistance au feu d'ULC sont uniquement applicables lorsque la restriction de charge est prise en compte.

L'information ci-dessus s'applique également aux assemblages résistants au feu cUL.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant les accréditations ULC, veuillez communiquer avec M. G. Abbas Nanji (Abbas.G.Nanji@ul.com) ou M. Ahmad F. Mangou (Ahmad.mangou@ul.com).

Cordialement,

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.

Gunsimar Paintal

Gestionnaire régional – Accréditation et qualité
Responsable du programme de marque ULC

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.

G. Abbas Nanji

Ingénieur principal
Matériaux et systèmes de construction

« Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise. »